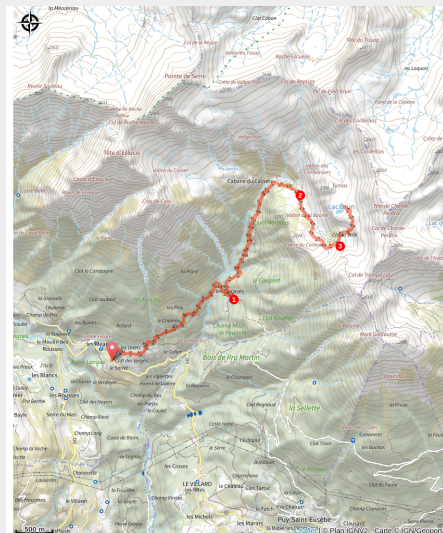


Lac brun

CC Serre-Ponçon - Réallon



champ de linaigrettes (florimont.tilliere)



Le lac brun, véritable écrin au coeur d'un paysage minéral, vient récompenser une longue ascension dans des milieux naturels très diversifiés.

Une randonnée qui offre un bel aperçu de l'étagement de la végétation en montagne. L'exposition plein sud au début de la randonnée favorise le développement de feuillus qui sont rapidement supplantés par des conifères, des mélèzes en particulier. La végétation devient plus rase, caractéristique des alpages, en approchant les 2000m d'altitude puis le paysage se minéralise pour les derniers hectomètres menant au lac

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 5 h 30

Longueur : 14.7 km

Dénivelé positif : 1148 m

Difficulté : Difficile

Type : Aller-retour

Thèmes : Pastoralisme

Itinéraire

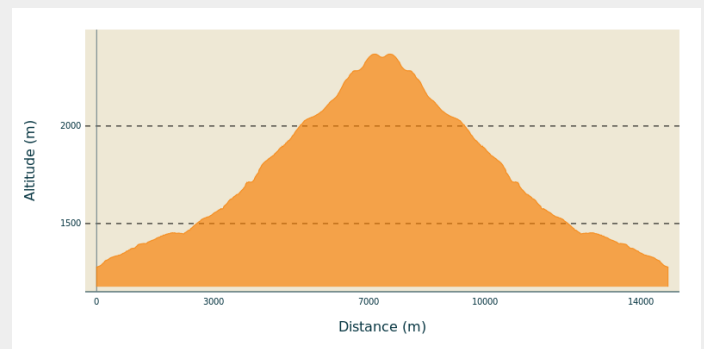
Départ : Les Méans, Réallon

Arrivée : Les Méans, Réallon

Balisage : — PR

Communes : 1. Réallon

Profil altimétrique

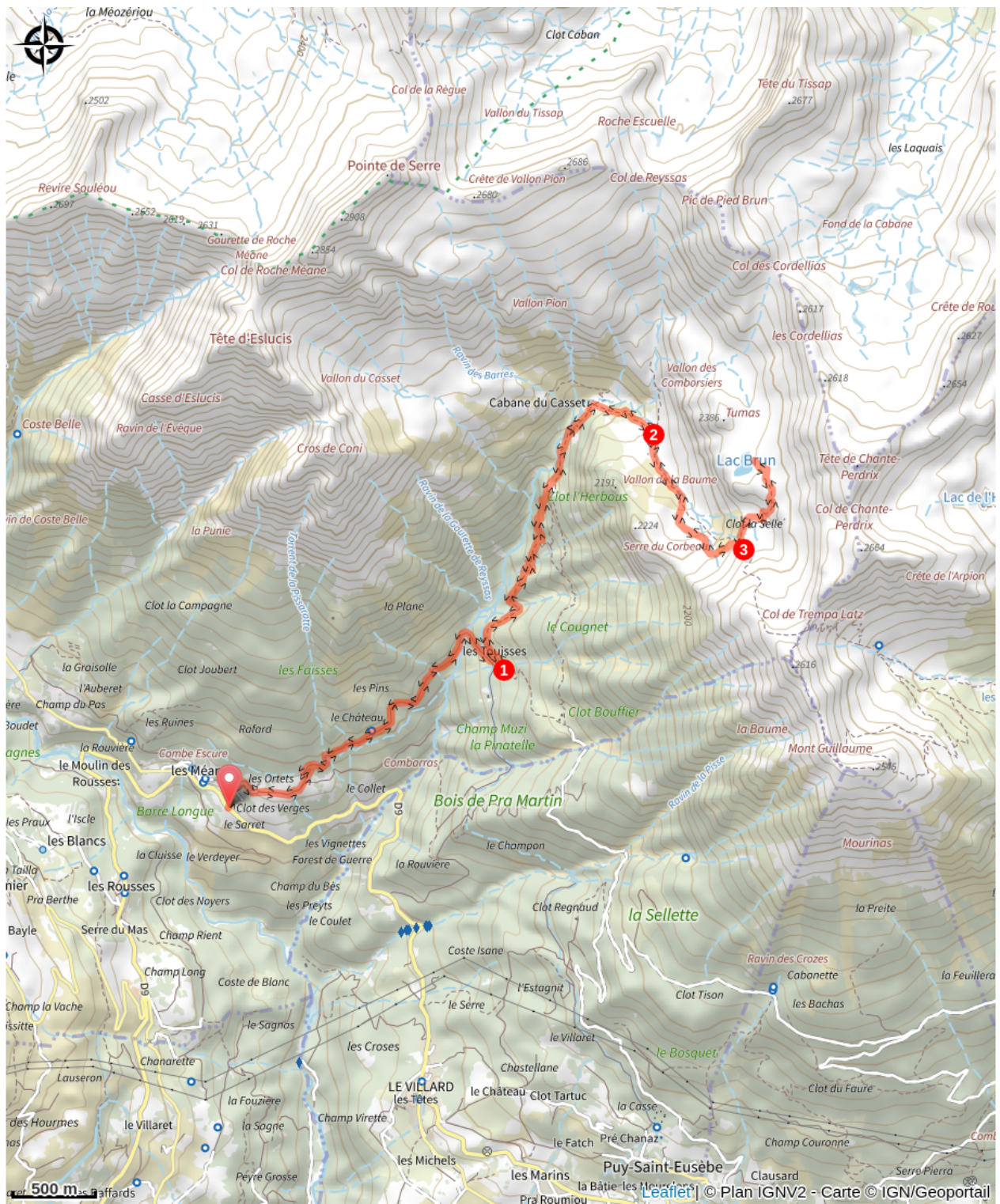


Altitude min 1276 m Altitude max 2369 m

Prendre la route qui monte en face en direction du torrent de Reyssas puis poursuivre sur la piste. Continuer à gauche sur une partie montante lorsque le chemin se divise en deux puis à gauche 50m plus tard.

1. Après quelques centaines de mètres, prendre à gauche puis presque immédiatement à droite sur un petit sentier en direction du Lac Brun et du Col de Reyssas. Suivre le sentier en lacets jusqu'à l'intersection marquée par le panneau Clot l'Herbous. Suivre alors la direction de l'Alpage de Reyssas.
2. Une fois parvenu dans les alpages, un panneau indique le lac brun. Prendre à droite et monter en alpage le long du torrent.
3. Une partie plus escarpée intervient ensuite. Après cette partie, traverser une prairie humide où court un ruisseau puis emprunter une dernière sente en montée avant le replat qui conduit au lac.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Il est préférable de s'y rendre avant la fin de l'été, lorsque le lac voit son niveau considérablement baisser.

Afin d'éviter les conflits d'usage, les chiens de compagnie sont interdits par arrêté municipal sur l'alpage traversé du 15 juin au 15 septembre.

Comment venir ?

Transports

Transports en commun : ccserreponcon.com

Accès routier

Suivre la D9 depuis Embrun ou la D641 puis la D741 qui rejoint la D9 depuis Savines Le Lac.

Parking conseillé

Parking de l'oratoire Saint Roch, les Méans

Lieux de renseignement

Bureau d'Information Touristique de Réallon

Pra Prunier, 05160 Réallon

reallon@serreponcontourisme.com

Tel : 0492442567

<http://www.reallon-ski.com>



Source



Serre-Ponçon

<https://www.serreponcon.com>